

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
CANTON DE MONT-LOUIS

COMMUNE DE BOLQUÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Date de la convocation : 07.01.2022

Date d'affichage : 07.01.2022

Délibération n°2022- 003

Pour : 11

Contre : 0

Absentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mardi onze janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bolquère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jackie COLL, Maire

Présents : M. Henri BAUDET, M. Antonin HUG, M. Jackie COLL, M. Jean-Louis BRUNET, M. Pierre BOUTET, Mme Morgane LALOUETTE, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, M. Marcel BLANC, Mme Anne GALIBERT, Mme Françoise MARTIN, M. Marc BLANIC

Absents excusés : M. Michel DE LA OSA, M. André BATAILLE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BRUNET a été désigné secrétaire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES -CDD accroissement temporaire d'activité - Agent technique territorial à temps complet ; avenant au contrat initial

Un agent technique territorial a été recruté sur un Contrat à durée déterminée du jusqu'au 31/12/2022.

Afin de permettre la finalisation de son dossier et de créer un poste au tableau des effectifs de la Commune en vue de la stagiairisation de cet agent, il est nécessaire de prendre un avenant à compter du 01/01/2022 au 31/01/2022 dans le grade d'Adjoint Technique Territorial Catégorie C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'avenant au contrat d'un mois pour le poste Agent Technique Territorial, accroissement temporaire d'activité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire suppléant, Mr Henri BAUDET